



Séance du Conseil Municipal du mardi 03 mars 2020

Absent excusé :

Absente excusée : GUERY Mado

0 - Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 21 janvier 2020

1- DELIBERATIONS

1.1 – Convention de mise à disposition de broyeurs à végétaux par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 5211-4-3, qui dispose qu' « afin de permettre une mise en commun de moyens, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut se doter de biens qu'il partage avec ses communes membres selon des modalités prévues par un règlement de mise à disposition, y compris pour l'exercice par les communes de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'établissement public de coopération intercommunale » ;

Vu le schéma de mutualisation adopté par la délibération n° C134/2015 du Conseil communautaire réuni le 16 septembre 2015, et notamment l'action n° 4 « Achat de matériel en commun » ;

Vu la délibération n° B041/2018 en date du 27 juin 2018 du Bureau communautaire portant la mise à disposition pendant 24 mois à compter du 16 avril 2019 suivie d'une vente par le SCOM Est-Vendée d'un broyeur à végétaux ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie dispose de deux broyeurs à végétaux, adaptés au besoin des Communes membres pour le traitement de leurs déchets végétaux ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention, jointe en annexe, portant règlement de mise à disposition de broyeurs à végétaux par la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie auprès de ses Communes membres, étant précisé :

* que ce dispositif, prévoyant la mise à disposition de broyeurs à végétaux sans mise à disposition d'agent communautaire, entre rétroactivement en vigueur pour le broyeur de marque SAELEN à compter du 1^{er} janvier 2019 et entre en vigueur pour le broyeur de marque RABAUD à compter du 1^{er} mars 2020 ;

* que ce dispositif entraîne une facturation établie sur le nombre d'heures d'utilisation, telle que présentée ci-après :

Marque du broyeur	Coût d'utilisation à l'heure
SAELEN	40 €
RABAUD	20 €

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

Vote du Conseil municipal

OK à l'ensemble des conseillers

1.2 – Convention de mise à disposition de l'Espace Ben-Hur pour le 7 mars 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie de mise à disposition gracieuse de l'Espace Ben-Hur dans le cadre de ses politiques communautaires, souhaitant proposer un concert de l'école de musique le 07 mars 2020.

Une convention de mise à disposition de l'Espace Ben-Hur nous est proposée par la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie. Elle a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **accepte** la mise à disposition gratuite de l'Espace Ben-Hur à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie le 7 mars 2020 dans le cadre de ses politiques communautaires.
- **autorise** le maire à signer ladite convention.

Vote du Conseil municipal

OK à l'ensemble des conseillers

1.3 – Présentation et vote des Comptes Administratifs 2019 pour les Budgets : Commune, Assainissement et Eco-Quartier

Isabelle présente en détail les réalisations budgétaires de 2019. A cet effet, elle a préparé le compte administratif pour chacune des collectivités, à savoir : Commune / Assainissement/ Eco-Quartier. Chaque conseiller est destinataire des documents présentés.

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2019 faisant apparaître en fin d'exercice les résultats suivants pour le budget de la Commune :

En section de fonctionnement :

- les dépenses pour 568 819.06 €
- les recettes pour 800 987.46 €

En section d'investissement :

- les dépenses pour 587 372.51 €
- les recettes pour 617 075.28 €

Ce qui donne un excédent global de 261 871.17 €
duquel il faut déduire les reports de l'exercice N-1 (299 990.41 €)

Vote du Conseil municipal

OK à l'ensemble des conseillers

1.4 – Approbation des Comptes de Gestion 2019

Les Comptes de Gestion 2019 du Trésor Public sont identiques aux Comptes Administratifs 2019 visés ci-dessus.

Vote du Conseil municipal

Sous la présidence du Doyen M. Serge Ragot, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

1.5 – Affectation du résultat 2019

Le résultat de fonctionnement de 2019 est de 239 498.68 €. Il est affecté en totalité à la section d'investissement pour le Budget 2020.

Vote du Conseil municipal

OK à l'ensemble des conseillers